

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

-ooOoo---

Le mardi 24 juin 2025, à 17 H 00, le Bureau Communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 18 juin 2025, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, SCAILLIEREZ Philippe, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie, PÉDRINI Léo, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELANNOY Alain, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BRAEM Christel, CANLERS Guy, CLAIRET Dany, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DEBAECKER Olivier, DECOURCELLE Catherine, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DERICQUEBOURG Daniel, DESQUIRET Christophe, DOUVRY Jean-Marie, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, LECOCQ Bernadette, LECOMTE Maurice, MACKÉ Jean-Marie, MATTON Claudette, NEVEU Jean, PAJOT Ludovic, PICQUE Arnaud, PREVOST Denis, PRUD'HOMME Sandrine, QUESTE Dominique, SANSSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, VERWAERDE Patrick

PROCURATIONS :

LAVERSIN Corinne donne procuration à GACQUERRE Olivier, LEMOINE Jacky donne procuration à DAGBERT Julien, GAQUÈRE Raymond donne procuration à DELELIS Bernard, DE CARRION Alain donne procuration à PÉDRINI Léo, IDZIAK Ludovic donne procuration à SCAILLIEREZ Philippe, BARROIS Alain donne procuration à LECOCQ Bernadette, BERTIER Jacky donne procuration à DEROUBAIX Hervé, DERUELLE Karine donne procuration à BOSSART Steve, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, HOCQ René donne procuration à DASSONVAL Michel, JURCZYK Jean-François donne procuration à LECONTE Maurice, LOISON Jasmine donne procuration à BLONDEL Marcel, MALBRANQUE Gérard donne procuration à MACKÉ Jean-Marie, MARIINI Laetitia donne procuration à LEFEBVRE Nadine, OPIGEZ Dorothée donne procuration à CLAIRET Dany, PRUVOST Marcel donne procuration à SANSSEN Jean-Pierre

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

DEBUSNE Emmanuelle, DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie, GIBSON Pierre-Emmanuel, BECUWE Pierre, CASTELL Jean-François, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Josephe, DELBECQUE Benoît, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DEMULIER Jérôme, DESSE Jean-Michel, FLAHAUT Jacques, FURGEROT Jean-Marc, HERBAUT Emmanuel, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LEVENT Isabelle, MARCELLAK Serge, MASSART Yvon, PHILIPPE Danièle, ROBIQUET Tanguy, TAILLY Gilles, TRACHE Bruno, VOISEUX Dominique

Monsieur PÉDRINI Lélío est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
24 juin 2025

FONCIER ET URBANISME

COMMUNE DE ROBECQ - ACQUISITION D'UNE PARCELLE AGRICOLE
OCCUPÉE, PROPRIÉTÉ DES CONSORTS DUJARDIN

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n° 2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature.

Enjeu : Protéger les habitants des risques naturels et technologiques.

Dans le cadre de sa compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) », la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay a initié sa politique de reconquête des zones humides.

Sur la commune de Robecq, deux parcelles, cadastrées section AD n°118 et AD n°119, d'une contenance cadastrale totale de 13 744 m², présentent un potentiel de restauration important compte-tenu, notamment, de leur proximité avec un réservoir de biodiversité caractéristique des zones humides.

Les parcelles situées au Nord de la parcelle AD n°119 sont concernées par un zonage « Zones Humides Remarquables » du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux et abritent des habitats de type « saulaies riveraines » en déclin à l'échelle nationale. Cet habitat pourrait ainsi être étendu sur la parcelle AD n°119, aujourd'hui de type prairial.

Dans le cadre des démarches amiables menées avec les propriétaires, les consorts DUJARDIN, dont l'état civil figure en annexe, et s'agissant d'une terre agricole occupée, il leur a été proposé une acquisition sur la base du protocole agricole et de ses avenants signés avec la Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais, la Fédération Départementale des Syndicats Agricoles du Pas-de-Calais et le Syndicat de la Propriété Privée Rurale, pour un montant de 0,77 € du m², soit un prix total de 10 582,88 € net vendeur .

Cette proposition a été acceptée par le propriétaire.

Les frais d'acte, en sus, seront portés à la charge de la Communauté d'Agglomération.

Les modalités d'indemnisation de l'exploitant en place seront, quant à elles, précisées par décision du Président, dans le cadre de la mise en œuvre de ce même protocole d'indemnisation agricole.

Il est ici précisé que le coût d'acquisition de ce terrain étant inférieur au seuil de consultation obligatoire de 180 000 euros, le pôle d'évaluation domaniale n'a pas été consulté.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cycle de l'Eau » du 12 juin 2025, il est proposé à l'Assemblée de décider l'acquisition du terrain susvisé, propriété des consorts DUJARDIN, aux conditions reprises ci-dessus, et d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué, à signer la promesse de vente et l'acte authentique à intervenir qui sera reçu par Maître Adrien DUMAS à Lens, notaire des vendeurs, ou à défaut par un notaire désigné par la Communauté d'Agglomération.»

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de décider de la cession ou de l'acquisition des biens immobiliers ou des droits réels immobiliers, de signer les actes qui en découlent et de procéder au paiement des frais et honoraires correspondants.

Sur proposition de son Président,
Le Bureau communautaire,
A la majorité absolue,

DECIDE de l'acquisition du terrain agricole sis à Robecq, cadastré section AD n°118 et n°119, d'une contenance cadastrale totale de 13 744 m², propriété des consorts DUJARDIN, moyennant un prix au m² de 0,77 euros net vendeur, soit un prix total de 10 582,88 euros. Les frais d'acte, en sus, seront portés à la charge de la Communauté d'agglomération.

AUTORISE le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer la promesse de vente ainsi que l'acte authentique à intervenir qui sera reçu par Maître Adrien DUMAS, notaire à Lens, ou à défaut par un notaire désigné par la Communauté d'Agglomération.

PRECISE que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,

Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le :

26 JUIN 2025

Et de la publication le :

27 JUIN 2025

Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,



LECONTE Maurice



LECONTE Maurice

Commune de Robecq – Restauration des zones humides

Projet d'acquisition des parcelles AD n°118 et 119, propriété des consorts DUJARDIN



Parcelles cadastrées section AD n°118 et 119, à acquérir des consorts DUJARDIN

Commune de Robecq – Restauration des zones humides - Projet d'acquisition des parcelles AD n°118 et 119

Liste et coordonnées des propriétaires

Madame Rose Savina RUBINO Veuve en uniques noces de M. Jean-Marc DUJARDIN	44, rue Diderot – 62420 BILLY-MONTIGNY
Monsieur François-Xavier DUJARDIN Pacsé avec Madame Claudie BESSON	18, rue de Fournay – 33270 BOULIAC
Monsieur Jean-Philippe DUJARDIN Pacsé avec Madame Camille BERDNICK	10, rue de la Cavée d'Hugy – 62161 DUISANS